Résidence l'Orée du Bois

Vous avez plus de 60 ans, vous vivez à domicile et vous souhaitez participer à la vie de la résidence et à ses animations ?

Les animations quotidiennes et les sorties sont ouvertes gratuitement à toutes les personnes âgées de plus de 60 ans de la commune de Lewarde et des alentours !

Voir le planning pour le mois de Mars sur le site de la ville : https://www.ville-lewarde.fr

Santé à destination des parents et des grands-parents

Les systèmes de communication connectés sont entrés dans nos vies.

Les élèves de nos écoles les utilisent de façon modérée. Les enseignantes respectent le temps d'exposition et donc d'activité en fonction de l'âge des enfants.

Les enfants sont victimes chez eux, trop souvent, de « trop d'écran ».

L'association française de pédiatrie ambulatoire (AFPA qui regroupe 1600 pédiatres) préconise la règle numérique « 3-6-9-12 ». Cette règle a été élaborée par Serge Tisseron, pédopsychiatre, spécialisé dans les **relations jeunes-médias-images.**

Parmi les 4 conseils :

- •pas de télévision avant 3 ans, avec discernement après 3 ans
- pas de console de jeu personnelle avant 6 ans, pour favoriser la créativité
- •Internet accompagné à partir de 9 ans, pour préserver son enfant
- •Internet seul à partir de 12 ans, avec prudence

Retenons donc : "pas de console de jeu personnelle avant 6 ans pour favoriser la créativité."

Lors de sa croissance, l'enfant développe son imagination en créant de ses propres mains, notamment par le dessin, le modelage et le jeu avec d'autres. Il en est tout autrement lorsque l'enfant s'initie trop tôt aux automatismes de la console de jeu, défavorisant ainsi le développement de sa motricité fine et de sa créativité. A cet âge, jouer seul sur une console personnelle devient rapidement compulsif.

Cette règle est nécessaire, mais pas suffisante.

Cadrer le temps d'écran, et cela à tout âge, est essentiel. L'Académie américaine de pédiatrie indique que le temps-écran des enfants de 2 ans à 5 ans ne devrait pas dépasser 1 heure par jour.

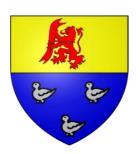
Les directives canadiennes en matière de comportement sédentaire indiquent que les enfants de 5 ans à 11 ans devraient limiter leur exposition aux écrans (télévision, jeux vidéo, Internet) à un maximum de 2 heures par jour.

Les parents devraient aussi s'assurer que les écrans ne remplacent pas d'autres activités essentielles au développement de l'enfant comme le jeu libre, les interactions sociales ou le sommeil.

Par ailleurs, les jeunes doivent bénéficier d'une éducation qui leur permette de comprendre les conditions de production des divers médias et leurs modèles économiques. C'est le rôle de l'institution scolaire.

Lien vers les recommandations complètes de l'AFPA : http://www.anpaa.asso.fr/lanpaa/actualites/128-relations-jeunes-medias-i...

Attention : familiers de plus en plus tôt avec les téléphones ou les tablettes numériques, les enfants passent beaucoup de temps devant les écrans. Ces derniers émettent une lumière bleue pouvant avoir un impact sur la vue. Ces petits gadgets numériques semblent inoffensifs mais sont en réalité, assez dangereux.



VILLE DE LEWARDE

Février 2019

Site internet de la ville : https://www.ville-lewarde.fr/

Le mot du Maire

Lors de sa séance du mercredi 6 février, qui s'est tenue à la salle Henri Martel de Lewarde, le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis (SMTD) a décidé la gratuité des transports pour les collégiens et les lycéens, cette mesure a été votée à l'unanimité. La municipalité de Lewarde se réjouit pour les familles dont l'abonnement au transport scolaire représentait une source non négligeable dans les dépenses de rentrée.

Il est à rappeler que ce combat pour la gratuité du transport scolaire avait coûté, en son temps, son poste de vice-président du SMTD à Alain BRUNEEL.

L'obstination a fini par payer...

Il est temps d'envisager la gratuité totale du transport urbain dans le Douaisis comme à Dunkerque ou à Calais, chez nous, à Aubagne ou Châteauroux dans l'hexagone.

Votre Maire,
Denis MICHALAK

Elections Européennes

Les inscriptions sur la liste électorale de la commune est possible jusqu'à la fin du mois de mars.

Plan Local d'Urbanisme

L'étude est dans sa phase d'élaboration de propositions.

Une réunion s'est tenue le 5 février en mairie sous la présidence de Monsieur le Maire avec le cabinet conseil URBYCOM.

Les débats ont porté sur l'organisation de l'aménagement du territoire et de sa programmation (OAP) ainsi que sur le volet du projet portant sur le projet d'aménagement et le développement durable (PADD).

Le compte-rendu de la réunion sera à la disposition des Lewardois dans le registre destiné au PLU.

Retraite

Le 30 janvier, une sympathique réception a été organisée par l'Amicale du personnel communal et la municipalité en l'honneur de Madame Jocelyne Szymczak et de Monsieur Jean-Marie Delannoy, nouveaux retraités.



Cérémonie des vœux

Les différents intervenants ont présenté leurs vœux au public et à l'ensemble de la population lewardoise.

Madame Nina Lahssen, adjointe au maire chargée des fêtes a introduit les différents orateurs.





Monsieur Doisy, directeur général des services de la mairie a expliqué être le relais des politiques volontaristes de la municipalité auprès des services de la mairie et des habitants.

Il a remercié les responsables de la sous-préfecture de Douai et de la trésorerie d'Aniche pour l'aide apportée.

Il a comparé la fonction publique territoriale communale à un triangle équilatéral : un côté pour les élus communaux (pouvoir exécutif), un côté pour les citoyens (usagers de la politique communale), un côté pour les agents communaux (exécutants des missions de service public, garants du lien social) qui sont la base solide et indispensable au bon fonctionnement de la commune. La diminution des dotations financières ont des implications sur la gestion communale. L'évolution rapide des lois par la multiplicité des tâches qui en découlent, alourdissent les conditions de travail des agents.

Monsieur Denis Michalak, maire, a remercié les différents élus municipaux qui œuvrent en équipe, avec dévouement, engagement et solidairement pour la commune.

L'intervention de Monsieur Michalak s'est déroulée en deux temps.

Le début de son propos a consisté en une analyse de la situation politique et sociale du pays.

Il s'est déclaré préoccupé par le sort de nos concitoyens qui ne peuvent plus supporter leurs conditions d'existence, par l'absence de dialogue du pouvoir avec les syndicats et les collectivités territoriales sauf pour de fausses concertations qui ne trompent personne, par l'absence de prise en considération de l'opposition au niveau national.

Tout ceci explique la colère d'une partie des Français. Afin que les Lewardois puissent exprimer cette colère, un cahier de doléance est ouvert en mairie. Il sera transmis aux autorités de l'état via la sous-préfecture.

Le bilan de l'action municipale et des perspectives futures a été présenté.

Monsieur le Maire a souligné le dévouement et l'expérience de Monsieur Doisy, Directeur général des services de la mairie et l'implication des différents services de la mairie, atouts majeurs du bon fonctionnement de l'application des décisions communales.

Les finances sont saines avec des dépenses annuelles de fonctionnement stables de 1,7 millions d'Euros par an depuis 2013.

La part communale des taux des taxes foncières et d'habitation n'a pas augmenté depuis 1998 malgré la baisse des dotations d'Etat : 400 000 € en 6 ans.



Assemblée Générale de l'Amicale Laïque

Les Amicalistes réunis en assemblée générale le 28 janvier ont confirmé leur investissement en faveur des écoles de la commune.

Cette assemblée s'est tenue en présence de Monsieur le maire Denis Michalak, de Madame Julie Sticker, adjointe aux associations, de plusieurs élus, de Madame Hélène Biélawski, directrice de l'école maternelle. Madame Marie-Françoise Bessau, directrice de l'école élémentaire était excusée.

Le rapport d'activité et de trésorerie ont été adoptés à l'unanimité.

L'assemblée générale a confirmé la prévision d'achat en 2019 de tablettes informatiques à l'école maternelle, la participation financière à une sortie scolaire (Vimy) et le financement d'un projet de fresque à l'école élémentaire.

La modification de la loi de 1905 a fait l'objet d'un débat. Les Amicalistes sont prêts à se mobiliser contre cette volonté gouvernementale.

Des Amicalistes ont été mis à l'honneur pour leur investissement sans faille : M. Ansart Jean-Luc pour ses 23 ans à la trésorerie, M. Jean-Michel Moreau pour ses 3 ans de militantisme, Mme Audrey Théron et M. Jean-Jacques Dumetz pour leurs 6 ans de présence efficace.

Le bureau a été élu dont le Président : M. André Léger, la secrétaire : Mme Audrey Théron, le trésorier : M. Joseph





Harmonie Municipale

De la musique, mais pas seulement!

Le samedi 23 mars, à partir de 15 h et jusqu'en fin de soirée, salle des fêtes, les musiciens vous proposent de participer à des jeux de société.

La découverte et la participation aux jeux sont proposées à tout public à partir de 10 ans. Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte.

L'entrée est libre. Il sera possible de se restaurer sur place.

Le dimanche 24 mars, de 8 h à 13 h, vide greniers, salle des fêtes. De bonnes affaires à réaliser pour les visiteurs !

Pour exposer à la vente, renseignements et réservation (obligatoire) au 07 82 21 48 81

La koukiri comédie

Prochaine représentation le samedi 9 mars, à 20 heures à la salle des sports de Monchecourt.



Assemblée Générale des Jardiniers

Le samedi 26 janvier, l'association les jardiniers de Lewarde ont tenu leur assemblée générale, salle Edouard Pot.

Cette association regroupe 15 adhérent(e)s passionnés de jardinage.

L'adhésion de 10 € permet d'avoir un accès préférentiel à des commandes de graines, de matériel de jardinage, de terreau ...



Des réunions sont programmées sur des thèmes divers proposés par les adhérents ou à l'initiative du bureau. Les jardiniers mettent leur compétence au service des élèves par des interventions techniques au long terme dans le cadre de la participation au concours des écoles fleuries pour lequel les écoles ont été récompensées au niveau départemental (voir journal communal de août 2018).

La municipalité dote l'association de 100 € pour aider à la réussite de cette action.

Au niveau communal, les jardiniers participent au jury du concours des jardins fleuris organisé par la municipalité. Les rapports d'activités et de trésorerie ont été adoptés à l'unanimité.

Le bureau a été élu dont le président : Monsieur Jean-Claude Dubrunquez, le secrétaire : Monsieur Calimé, la trésorière : Madame Dubrunquez.

Pour tout contact : Jean-Claude Dubrunquez 06 68 67 62 23 et jardiniersdelewarde@gmail.com

Assemblée Générale du Clos Saint Rémi

La confrérie a tenu son assemblée générale le mardi 22 janvier, date de la Saint-Vincent, (patron des vignerons oblige) en présence du maire Monsieur Denis Michalak, du conseiller départemental Monsieur Charles Beauchamp et de nombreux élus municipaux.

Le président, Monsieur Guénez, a remercié la municipalité pour son aide financière ainsi que les associations amies : le Comité d'Animation Lewardois (CAL) pour le financement des costumes de la confrérie et le club arcen-ciel (peinture sur soie) pour son aide technique.

La secrétaire, Madame Bogaczynski, a rappelé les objectifs des vignerons : l'entretien de la vigne et sa production, la remise en état du local du chai et la participation à la vie locale dont la fête de la châtaigne.

L'entretien de la vigne oblige à des travaux dès février. Dès la fin des vendanges, vient le temps de s'occuper du mûrissement du **Guinglet**, nom donné au breuvage issu des cuves, dont on peut espérer, cette année, une production de 150 à 180 bouteilles auxquelles il faut ajouter 20 litres d'une cuvée de ratafia (la cuvée Obein). Le trésorier, Monsieur Fargeas, a présenté un bilan de trésorerie légèrement excédentaire.

Monsieur Daniel Carlier, bienfaiteur de l'association, a été nommé chevalier de la confrérie du clos Saint-Rémi. Mesdames Bogaczynski, Guénez, Fargeas, Mazingue, Monnier, Renault ont reçu une médaille de l'ordre pour leur aide à la confection des costumes, à la réalisation du grimoire et de l'oriflamme.

Le bureau a été élu dont le président Monsieur Jean-Marc Guénez, la secrétaire Madame Françoise Bogaczynski, le trésorier Monsieur Christian Fargeas.



Le projet de rénovation de la place des Vésignons est en cours. Des dossiers de demande de subventions ont été déposés avec l'aide de Monsieur le Député Alain Bruneel. Le moment venu, **les Lewardois seront consultés sur l'aménagement.**

Malgré les restrictions budgétaires, toutes les actions sociales ont été maintenues pour toutes les tranches générationnelles de la population : garderie périscolaire, restauration scolaire, intervenant sportif aux écoles, frais liés à la fréquentation des élèves de la piscine, centre aéré qui sera prolongé d'une semaine en 2019, séjours d'hiver et d'été pour les adolescents à des prix hyper compétitifs pour les parents, maintien des subventions aux associations dont le CAL qui mérite par son action une mention spéciale, cadeau de la fête des mères, colis et goûter de Noël, repas d'Avril pour les anciens.

En 2018, des travaux ont eu lieu avec la rénovation de l'éclairage de la place des Vésignons, la réhabilitation des trottoirs de la rue de Loffre, les travaux de toiture au presbytère et au local des boulistes.

Une ombre au tableau : le vol avec destruction de la camionnette de la mairie ainsi que la disparition de l'outillage à l'intérieur pour un coût estimé à 20 000 €.

L'élaboration du Plan local d'urbanisme (PLU) a connu sa phase de diagnostic en 2018. En 2019, il entrera dans sa phase de réalisation. Les habitants auront un avis à donner avant son adoption définitive par le conseil municipal.

La rédaction d'un PLU nécessite différentes études du dossier, la consultation de plusieurs strates administratives et dure en moyenne entre 24 et 36 mois.

Les élus ont manifesté leur volonté de préserver le cadre de vie de la commune : son aspect village, son cadre patrimonial et ses avantages environnementaux. Ils souhaitent que l'urbanisation soit modérée et que soit conservé l'aspect « vert » des entrées de la ville.

En 2019, sont annoncés des travaux d'accessibilité et de rénovation de la mairie pour améliorer l'accueil de nos concitoyens.

Le remplacement des portes et des fenêtres se terminera à l'école maternelle ainsi qu'à l'école élémentaire pour un coût de 110 000 €.

Une réflexion sur les économies de chauffage sera menée sur l'ensemble des bâtiments communaux.

Pour répondre aux remarques de concitoyens, un programme global de réaménagement du cimetière sera appliqué.

Des travaux urgents de certaines voierie et trottoirs seront réalisés.

Monsieur le Maire a terminé son discours par une référence à Jean Jaurès : « aller à l'idéal, comprendre le réel » en ajoutant « agir sur la réalité sans perdre son idéal ».



Monsieur Alain Bruneel, député de la 16ème circonscription du Nord s'est dit persuadé que 2019 sera une année du changement.

En effet, les luttes qu'il nomme « arc-en-ciel » en référence à leur multiplicité de couleurs (blouse blanche, gilets jaunes, gilets rouges, ...) mais qui concernent aussi les retraités, les artisans, les commerçants, les lycéens ... se développent en France. Elles sont le reflet de souffrances qui demandent une réponse et obligera le pouvoir à une réponse politique qu'il souhaite progressiste.

Il a rappelé le rythme infernal imposé aux parlementaires par la majorité : une loi votée en moyenne tous les deux jours (Est-ce sérieux ?). Il a souligné le refus systématique par la majorité parlementaire de prendre en compte les amendements de l'opposition.

Le groupe parlementaire de Monsieur Bruneel propose le prélèvement à la source des impôts pour les multinationales afin de lutter contre la fraude fiscale. Un point positif : l'ARS (agence régionale de la santé) suspend pour deux ans sa décision de retirer des moyens à l'hôpital de Douai.

Monsieur Alain Bruneel a annoncé qu'il fera sienne des propositions issues des sept débats « sans tabou » qu'il organisera en février dans sa circonscription. La synthèse sera présentée à l'assemblée nationale.





L'Harmonie Municipale, dirigée par Monsieur Sébastien Pronier, Directeur, a ouvert et clôturé musicalement cette cérémonie.

Vol : du jamais vu !

La municipalité est aujourd'hui confrontée à de nouvelles pratiques surprenantes allant jusqu'au vol d'un panneau grillagé au stade.

Cette anomalie a nécessité une intervention inutile des services techniques pour un coût financier imprévu et inutile.

Une plainte au commissariat de police a été déposée.



Ecole maternelle : découverte des métiers

Mme Paszek, professeur des écoles, à travers un projet pédagogique, fait découvrir différents métiers à ses élèves âgés de 3 à 4 ans. C'est ainsi que les professeurs de l'harmonie municipale ont accueilli la classe.

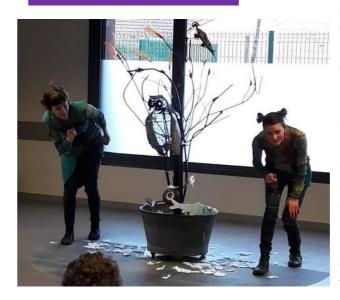
Les élèves ont montré leur connaissance musicale en utilisant les instruments de l'école et en échange ont pu découvrir les percussions, la clarinette, le trompette (certains s'y sont essayé avec succès).

La classe a auparavant rencontré les bibliothécaires et se rendra bientôt à la boulangerie Parquet à Auberchicourt pour découvrir la fabrication du pain.

A l'issue de ces différentes visites, des vocations vont-elles naître?



Spectacle pour les petits



En janvier, les artistes de la compagnie Le Vent du Riatt étaient en résidence à Lewarde.

Cette résidence d'artiste a été possible grâce à un travail en partenariat, réunissant la municipalité, la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO), l'école maternelle, le RAM et la bibliothèque pour tous.

Les ateliers et le spectacle étaient financés complètement par la CCCO.

Dans ce cadre, Marion, Lucie et Célia ont animé des ateliers à destination des enfants de l'école et aussi du RAM (relai des assistantes maternelles) puisque les animations étaient destinées aux enfants de 6 mois à 4 ans et à leurs familles..

La résidence s'est clôturée, dans la commune, par la présentation de trois spectacles empreints de poésie et qui ont captivé les enfants. Les comédiennes ont démontré leur grand talent le vendredi 18 janvier à deux reprises à l'école Victor Hugo et le samedi 19 janvier, à la salle des fêtes pour tout public.

Ecole élémentaire

Le jeudi 24 janvier, les élèves de la classe de Madame Gervois (CP-CE1) ont présenté aux élèves de l'école et à leur famille une pièce de théâtre intitulée : la mauvaise note.

Madame Gervois a été épaulée efficacement dans son travail pédagogique par Madame Christelle Bantegnies, professeur de théâtre dans cette action volontariste portée par la coopérative scolaire. Douze séances de travail ont été nécessaires pour arriver à la réalisation du projet.

Ecrire et mémoriser les textes, gérer l'espace de jeu scénique, apprendre à porter la voix, et aussi prendre confiance en soi, respecter sans la juger la prestation des autres, autant d'éléments d'apprentissage mis en œuvre pour en arriver à ce moment de théâtre humoristique. Les parents présents se sont rendu compte que pour un enfant, ce n'est vraiment pas évident d'annoncer à la famille une mauvaise note.

